

N°53

Objet :

APPROBATION DES
COMPTES RENDUS
FINANCIERS ANNUELS 2021
ET 2022 DE LA ZAC CŒUR
DE VILLE

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

26 SEPTEMBRE 2023

Date de la Convocation :

20 SEPTEMBRE 2023

Date d'affichage de la
convocation :

20 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-François DEMAFF	pouvoir à	Marc HONORÉ
Jacques TANGUY	pouvoir à	Dominique DESMET
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Jessica DORLENCOU	pouvoir à	Grégory SANCHEZ
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

Etait absent :

Abdelyamin DERRADJI

Secrétaire de séance :

Fatiha YAHIAOUI

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 6

Membres absents : 1

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre

(Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2023

N°053

OBJET : APPROBATION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS ANNUELS DE LA ZAC CŒUR DE VILLE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021 ET AU 31 DECEMBRE 2022 PRESENTES PAR CITALLIOS

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.300-5 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1523-1 et suivants,
Vu la convention de concession en date du 22 décembre 2004 confiant à la SARRY 78 l'aménagement du secteur de la ZAC Cœur de Ville,
Vu les avenants n°1 à n°15 au traité de concession,
Vu le compte rendu financier annuel arrêté au 31 Décembre 2021,
Vu le compte rendu financier annuel arrêté au 31 Décembre 2022,
Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 15 septembre 2023,

Considérant que La ZAC cœur de ville a été déléguée à la société CITALLIOS dans le cadre du traité de concession d'aménagement ;

Considérant qu'à ce titre, le concessionnaire (au cas présent CITALLIOS) a l'obligation d'informer le concédant (au cas présent la commune d'Achères) à travers la communication d'un compte rendu financier annuel de l'état d'avancement de l'aménagement de la ZAC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

(5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Rendu Financier Annuel de la ZAC Cœur de Ville arrêté au 31 décembre 2021 établi par la société CITALLIOS ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le Compte Rendu Financier Annuel de la ZAC Cœur de Ville arrêté au 31 décembre 2022 établi par la société CITALLIOS ;

Fait et délibéré à Achères, le 26 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Deliberation publiée le :

03 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230926-053DEL23_CR-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.